

L'association **Tous à Vélo ! Cholet-Agglomération** vous propose de partir à la découverte de Cholet et ses environs lors d'une balade nocturne en vélo. Le parcours suggéré fait 29 km le long de routes et chemins publics.

Partagez votre sortie avec **#BiclouGarou** et **#FêteDuVéloCholetAgglo**

Vous êtes en totale autonomie sur un circuit non-fléché. Prenez le temps de lire la carte. Vous êtes libre de modifier le tracé selon vos connaissances, en évitant les grands axes.

Rester en groupe et file indienne augmente votre visibilité, l'entraide et la convivialité !

1-Ribou

Départ : Rue Nantaise (Melody Nel'Son)
 Tour d'honneur de la Place Travot \o/
 → Rue Jean-Moulin (Mairie)
 ← Bd D. Plessis
 → Parc de Moine (priorité aux piétons)
 | Passage sous le périphérique
 → Rue du Carteron
 ← Bord de Moine (direction Ribou)
 → C8 (Au dessus de l'autoroute)
 ← : Allée des Merisiers (derrière le camping)
 ← Passer sous l'autoroute (Dir. parc du Menhir)
 ← Traverser le parc du Menhir
 ← Bd P. Lecoq
 → Rue J. de la Bruyère
 → Rue du P. Grolleau
 ← Rue C. Milliasseau
 | Traverser rue De Lorraine
 → Chemin du Verger (CS du Verger)
 | Contourner le Quartier du Verger
 | Rue du Pont-à-Mousson

2-CS du Verger

3-Noues

→ Δ Rue de Charleville (C7, en file indienne)
 ← Chemin long AFPA
 | Δ Traversée D158
 → Allée des Noues en forêt
 ← Δ D200 (dir. Nuillé, en file indienne)
 ← Allée Forêt (dir l'étang)
 → Contourner les Noues
 → Dir ZI de l'Ecuyère

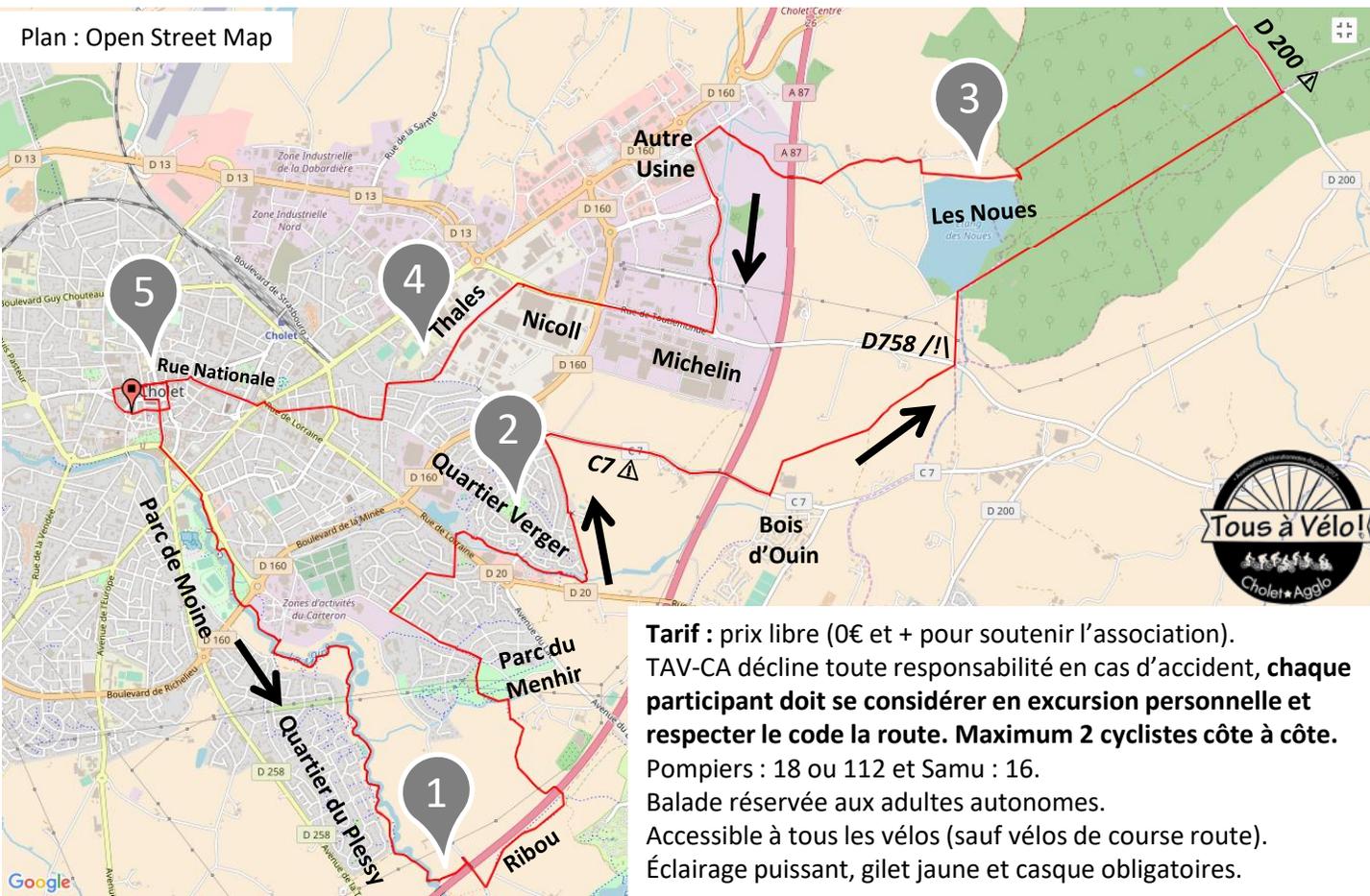
4-Thales

← Puis → allée des Noues
 ← Rue N. Écosse
 ← Av. S Laurent (Jeanneau)
 → Rue Toutlemonde (Michelin)
 | Bd du Poitou (Nicoll)
 ← Av. G. Ferrié
 ← Rue de L'Yser

5-Centre-ville

→ Rue Bourgneuf
 | Rue du L. de Beurre
 → Rue de Lorraine
 ← Rue S. Carnot
 → Rue Nationale
 ← Rue J. Jaures
 ← Rue Nantaise (Melody Nel'Son). BRAVO !

← « à gauche », → « à Droite » et | « tout droit »



Tarif : prix libre (0€ et + pour soutenir l'association).
 TAV-CA décline toute responsabilité en cas d'accident, **chaque participant doit se considérer en excursion personnelle et respecter le code de la route. Maximum 2 cyclistes côte à côte.**
 Pompiers : 18 ou 112 et Samu : 16.
 Balade réservée aux adultes autonomes.
 Accessible à tous les vélos (sauf vélos de course route).
 Éclairage puissant, gilet jaune et casque obligatoires.